

PRESENTATION du TELSF

Qu'est-ce que c'est le TELSF ?

Le **TELSF** est un test de niveau linguistique en langue sourde, qui évalue les compétences en fonction du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Il fournit des informations objectives qu'un candidat peut faire valoir auprès d'une institution en vue d'un recrutement ou d'une promotion.

A quoi sert de passer le TELSF ?

Le TELSF a été élaboré à la demande de plusieurs professionnels ou futurs travaillant sur le domaine de la surdité, il a été proposé pour que les progrès en langue sourde (LSF) soient reconnus. Il apporte une valorisation et une reconnaissance. Il peut motiver les candidats de poursuivre l'apprentissage de langue sourde.

Quelles épreuves ?

Le candidat s'inscrit au TELSF et devra choisir l'un des six niveaux. A chaque niveau les 3 compétences sont évaluées : compréhension orale et visionnée, production orale et enregistrée. Les épreuves de chaque niveau sont proposées ci-dessous :

- Niveau A1** : Le candidat est capable d'**interactions simples** : il peut parler de lui et de son environnement immédiat.
- Niveau A2** : Le candidat est capable de réaliser des tâches simples de la vie quotidienne et peut utiliser les formules de politesse et d'échange les plus courantes.
- Niveau B1** : Le candidat est capable de se débrouiller dans des situations imprévues de la vie quotidienne. Il peut comprendre et poursuivre une discussion, donner son avis et son opinion.
- Niveau B2** : Le candidat est capable de faire preuve d'aisance dans le discours social et devient capable de corriger lui-même ses erreurs. Il est également capable d'argumenter pour défendre son opinion, développer son point de vue et négocier.
- Niveau C1** : Le candidat est capable d'établir une **communication aisée et spontanée**. Il possède un répertoire lexical large et peut choisir une expression adéquate pour introduire ses commentaires.
- Niveau C2** : Le candidat est capable de réaliser des tâches académiques ou de niveau avancé.

Qui peut passer le TELSF ? :

Toute personne dont la LSF n'est pas la langue première, quelque que soit sa situation, sans condition d'activité professionnelle préalable : salarié, demandeur d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant, particulier.

Le barème de réussite ?

La note totale est sur 100 pour chaque niveau.

La réussite doit être obtenue au moins : 70/100 et d'obtenir également au moins 15 points à chacune des 3 épreuves par niveau. Il n'y a pas de mentions pour cet examen.

La durée ?

Trois heures dont 1 heure de chaque épreuve

Le lieu ?

Sillon de Bretagne - 26ème étage - St Herblain

Les dates d'épreuves ?

Nous consulter

Le niveau requis ?

Aucun niveau préalable de diplôme ou de formation n'est exigé pour se présenter à l'examen.

Quelle attestation ?

La réussite d'un niveau sera délivrée sous le titre « Certificat Pratique de Langue sourde » ou CPLSF - en ajoutant le niveau selon la réussite.

La durée de validation du Certificat ?

Le Certificat Pratique de Langue Sourde est validée pour une durée de 2 ans.

Peut-on présenter plusieurs fois pour le même niveau ?

Le candidat peut se présenter à un examen autant de fois que cela sera nécessaire jusqu'à son obtention.

Le tarif du TELSIF ?

50 € à titre individuel

100 € dans le cadre de formation continue